

SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 16 MAI 2025 A 20 H 30

Date de la convocation : 6 mai 2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombres de membres excusés : 2
Nombre de membres absent : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le seize mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. – JURINE T. – DE OLIVEIRA F. - DUINAT J. – PALLUAT DE BESSET D. – REBOUX A.– RICO S. – THIVOLET D. – VERCHERAND P. – Mmes TRICAUD M. – MOREL P. – ARTHAUD V.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs COUTURIER A. (*a donné procuration à M. MIOMANDRE Mickaël*) – VIAL F.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Magali TRICAUD

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **Madame Magali TRICAUD est désignée secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2025 ;
- Sollicitation de la Région AuRA pour l'attribution d'un barnum ;
- Travaux d'aménagement de la Place Saint-Cyr ;
- Projet d'extension de la Boulangerie ;
- Divers :
 - Installation d'un système de vidéoprotection ;
 - TEOMi : distribution des derniers bacs pucés ;
 - THD : prolongation du dispositif ;
 - Cambriolages et Voisins Vigilants ;
 - Dates à retenir

1 – Sollicitation de la Région AuRA pour l'attribution d'un barnum

Délibération N° DEL2025-05-22

Monsieur le Maire présente au Conseil un dispositif mis en place en 2025 par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes afin de conforter les petites communes dans leur rôle d'appui et de coordination aux associations locales qu'elles abritent : « Cession à titre gratuit de barnums aux

Procès-verbal de séance

Mairie de STE FOY ST SULPICE

communes de – de 2 000 habitants ». Ce dispositif propose la cession à titre gratuit d'un barnum à une commune, charge à elle de le stocker et de le mettre à disposition des associations présentes sur son territoire. Pour être éligible au dispositif, la commune doit être implantée sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ne pas être rattachée à une métropole régionale et ne pas totaliser plus de 2 000 habitants.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'attribution d'un barnum de 3m x 3m afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette demande d'aide à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

2 – Aménagement de la Place Saint-Cyr

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, rappelle au Conseil le projet d'aménagement de la Place Saint-Cyr et de la Place de l'Etoile. La prochaine réunion de chantier aura lieu le mardi 3 juin à 8h30 en Mairie. Un planning plus précis y sera défini. Néanmoins, les travaux de la Place de l'Etoile et les travaux préparatoires de la Place Saint-Cyr devraient débuter fin juin et se poursuivre sur juillet. Le chantier sera à l'arrêt en août (congés et temps de séchage) et reprendra en septembre pour l'aménagement de la Place Saint-Cyr et les finitions. Au total, cela représentera 12 semaines de travaux.

3 – Projet d'extension de la Boulangerie

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, expose au Conseil les plans proposés par le cabinet d'architecture pour le projet d'extension de la Boulangerie. Quelques détails doivent encore être revus avant de pouvoir présenter le dossier à l'Architecte des Bâtiments de France et déposer la demande de permis de construire. Une fois ce dernier validé, des devis et subventions pourront être demandés.

4 – Divers

➤ **Installation d'un système de vidéoprotection :**

Le projet est toujours en cours de réflexion. Une demande d'autorisation a été faite auprès de la Préfecture et sera étudiée en commission prochainement. Des demandes de subvention auprès de la Région et du Département (dans le cadre de l'amende de police) avaient déjà été faites. Monsieur Gilles PONVIANNE présente un devis au Conseil Municipal avec une plus-value pour l'option « Fibre optique ».

➤ **TEOMi – distribution des bacs pucés :**

Monsieur Dominique THIVOLET, conseiller, indique au Conseil Municipal qu'une quarantaine d'habitations de la commune n'ont pas été dotées en bacs pucés lors des distributions de TDS l'été dernier. Monsieur THIVOLET s'est chargé d'assurer une nouvelle distribution pour les logements

concernés. Une vingtaine de bacs ont alors pu être distribués. Pour les autres, un courrier leur a été remis, invitant les usagers à contacter la Mairie pour récupérer leur nouveau bac au local technique. Après la collecte du 9 juin 2025, les bacs non pucés ne seront plus collectés. Des étiquettes seront collées par le prestataire sur les bacs concernés ce jour-là. En parallèle, des affiches ont été mises en place à la Boulangerie, à l'école et au niveau du container à verres pour informer les usagers (+ publication sur le site internet de la commune et sur Illiwap).

➤ **THD – raccordement fibre :**

Monsieur le Maire indique que le dispositif gratuit de THD pour le raccordement à la fibre optique a été prolongé jusqu'au 31/12/2026, **pour les habitations dont le permis a été déposé avant le 1^{er} janvier 2019.**

➤ **Voisins vigilants :**

Des cambriolages et des démarchages suspects se sont produits sur la commune dernièrement. Les référents « voisins vigilants » n'ont pas été alertés par la Gendarmerie. Il faudra les recontacter à ce sujet pour savoir qui s'occupe de ce dossier.

➤ **« Repas des anciens » :**

Il est soumis l'idée de remettre en place le Repas des Anciens. Le sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

16 – Dates à retenir

- Conférence des Maires sur la fiscalité du bloc communal : mardi 27 mai à 19h30 à LFA
- Prochain Conseil Municipal : vendredi 4 juillet 2025 – 20h30

Procès-verbal de la séance du 21 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2025 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➤ VOTE			
<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

Clôture de la séance à : 21 heures 45.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :



Magali TRICAUD,

Secrétaire de séance :

